

**APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT RELATIF AUX TRAVAUX DE REALISATION D'UNE  
CONDUITE D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE L'UPEP DASSY AU RESERVOIR CADET**

En application de la Loi NOTRe, la CIVIS est désormais compétente en matière d'eau potable depuis 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ainsi, la CIVIS reprend en maîtrise d'ouvrage les projets initiés par ses communes membres.

Depuis 2002, la commune de Saint-Pierre a engagé un vaste programme de travaux avec pour objectif de mettre en place l'alimentation en eau potable des zones ouest et centre de la commune, actuellement desservies par l'eau du Bras de la Plaine, à partir des forages de la nappe de Pierrefonds. Le cœur stratégique de ce programme est constitué par la mise en œuvre de l'Usine de Production d'Eau Potable (UPEP) de Dassy, qui est actuellement en cours de travaux.

Dans le cadre de la poursuite du programme complet de cet aménagement, il est prévu la mise en œuvre d'une conduite d'adduction d'eau potable en Fonte DN 700 entre l'UPEP de Dassy et le Chemin Cadet, où se situe un réservoir.

Cette adduction se raccordera sur la conduite d'adduction réalisée lors d'une première phase de travaux entre le Chemin Cadet et Montvert les Bas.

La pose de cette conduite stratégique pour le projet global d'alimentation en eau potable de la commune de Saint-Pierre est éligible aux financements suivants :

- Office de l'Eau
- Office Français de la Biodiversité

Le plan prévisionnel de financement de ces travaux est ainsi :

	Montant € TTC	Montant € HT	OLE	OFB	CIVIS
Dépenses prévisionnelles éligibles € HT		5 269 200,00	1 100 000,00	1 629 289,00	2 539 911,00
<i>Dépenses prévisionnelles éligibles (%)</i>		<i>100,00 %</i>	<i>20,88 %</i>	<i>30,92 %</i>	<i>48,20 %</i>
Dépenses prévisionnelles € TTC	5 717 082,00	5 269 200,00	1 100 000,00	1 629 289,00	2 987 793,00
<i>Dépenses prévisionnelles totales (%)</i>	<i>100,00 %</i>		<i>19,24 %</i>	<i>28,50 %</i>	<i>52,26 %</i>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 171213\_05 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2017, portant délégations d'attributions de l'organe délibérant au Président ;

Vu l'exposé des motifs et les statuts de la Communauté d'Agglomération de la CIVIS ;

## LE PRESIDENT

1. sollicite une subvention pour les travaux de réalisation d'une conduite d'adduction d'eau potable de l'UPEP de Dassy vers le réservoir Cadet, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Montant € TTC	Montant € HT	OLE	OFB	CIVIS
Dépenses prévisionnelles éligibles € HT		5 269 200,00	1 100 000,00	1 629 289,00	2 539 911,00
Dépenses prévisionnelles éligibles (%)		100,00 %	20,88 %	30,92 %	48,20 %
Dépenses prévisionnelles € TTC	5 717 082,00	5 269 200,00	1 100 000,00	1 629 289,00	2 987 793,00
Dépenses prévisionnelles totales (%)	100,00 %		19,24 %	28,50 %	52,26 %

2. confirme que la participation de la CIVIS prévue dans ce plan de financement prévisionnel est de 2 987 793 € TTC et s'engage à prendre en charge l'éventuel différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées, ainsi que le préfinancement de la TVA ;
3. dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe eau concession de l'exercice 2020 ;
4. dit que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait à Saint-Pierre, le 13 06 2020

Le Président,



Michel FONTAINE

Identifiant unique 974 249740077

La présente décision est certifiée exécutoire, étant transmise en Sous-Préfecture le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et affichée au siège de la CIVIS le 1<sup>er</sup> juillet 2020  
Le Président

Pour le Président par délégation  
le Directeur Général des Services

Jean Louis MAILLOT

20200630 - DP 202006\_16 - AU  
Visa service instructeur

Stéphane BABONNEAU

Visa Direction Générale

Jean-Louis MAILLOT